



Les présentes conditions générales sont applicables à compter du 12 février 2025

Table des matières

1.	Objet	3
2.	Conditions générales applicables à tous les produits et services	3
2.1.	Modalités de paiement	3
2.2.	Sécurisation des paiements	3
2.3.	Contestation d'un débit bancaire	3
2.4.	Preuve de la commande	3
2.5.	Traitement des données personnelles	4
2.6.	Cookies	4
2.7.	Responsabilité	4
2.8.	Force majeure	4
2.9.	Non-renonciation	4
2.10.	Validité des conditions générales de vente	4
2.11.	Droit applicable – règlement des litiges	4
3.	Conditions particulières applicables aux billets d'entrée au musée et aux ateliers	4
3.1.	Présentation des billets	4
3.2.	Conditions d'utilisation des billets	5
3.3.	Mesures de sécurité, sanitaires et aptitude physique	5
3.4.	Modalités de commande en ligne	5
3.5.	Tarifs	5
3.6.	Annulation en cas de force majeure	5
3.7.	Traitement des demandes de remboursement	6
4.	Conditions particulières applicables pour les navigations	6
4.1.	Conditions préalables à l'inscription	6
4.1.2.	Définition d'une navigation à bord du Belem	6
4.1.3.	Compétences	6
4.1.4.	Conditions sanitaires et aptitude physique	6
4.1.6.	Réductions sur les tarifs	7
4.2.	Inscription à une navigation	7
4.2.1.	Sur le Site	8
4.2.2.	Par courrier	8
4.2.3.	Inscription à une ou plusieurs nuits supplémentaires à bord proposées en option facultative	8
4.3.	Absence de droit de rétractation	8
4.4.	Conditions faisant suite à l'inscription	8
4.4.1.	Participation à la navigation	8
4.4.2.	Modalités de pré et post acheminement	8
4.4.3.	Accès à bord du Belem et contrôle d'identité	8
4.4.4.	Règles particulières de présence à bord	8
4.4.5.	Discipline du bord	8
4.4.7.	Non-respect des obligations du navigant	9
4.4.8.	Droit à l'image	9
4.5.	Modification, annulation et remboursement de la réservation	9
4.5.7.	Perturbation dans le déroulement de la navigation	10
4.6.	Assurances, responsabilités, indemnités	10
4.6.1.	Responsabilité de la fondation Belem pour les dommages causés aux personnes embarquées et aux tiers, et assurance des dommages au navire	10
4.6.2.	Garanties complémentaires souscrites par les navigants lors de l'inscription	10
4.6.3.	Garanties complémentaires souscrites par la fondation pour tous les navigants	10
4.7.	Conditions d'utilisation de l'avoir	11
4.7.1.	Objet et périmètre de l'avoir	11
4.7.2.	Conditions d'utilisation	11
5.	Conditions particulières applicables aux cartes cadeaux pour les navigations	11
5.1.	Conditions de la commande des cartes cadeaux	11
5.1.1.	Commande par internet	11
5.1.2.	Commande par courrier	11
5.1.3.	Droit de rétractation	11

5.2.	Conditions d'utilisation des bons cadeaux.....	11
5.2.1.	Inscription par internet	12
5.2.2.	Inscription par courrier	12
5.2.3.	Modification, annulation et remboursement	12
6.	Conditions particulières applicables aux articles de la boutique en ligne	12
6.1.	Articles présentés sur le Site.....	12
6.2.	Conditions de la commande des articles.....	12
6.3.	Prix des articles, TVA et frais de transport	12
6.4.	Disponibilité.....	12
6.5.	Livraison.....	12
6.6.	Réserve de propriété.....	13
6.7.	Droit de rétractation et retour des articles	13
6.8.	Conformité / garantie.....	13
Annexe 1.....		15
	Modèle de formulaire de rétractation	15

1. Objet

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les dispositions contractuelles entre la Fondation Belem, Fondation Reconnue d'Utilité Publique, SIRET : 323 316 968 00011, domiciliée 5 rue Masseran 75007 PARIS, (ci-après dénommée la « **Fondation** » et toute personne physique majeure (ci-après dénommée l'« **Acheteur** ») achetant sur le site de vente en ligne www.fondationbelem.com (ci-après dénommé le « **Site** »), lors d'un événement, à quai lors d'une escale du Belem ou par courrier:

- des billets individuels pour la visite du musée : visite du trois-mâts Belem, dernier trois-mâts barque français encore en navigation, et exerçant une activité de navire école ouvert au public (ci-après dénommé le « **Belem** »), permettant l'accès aux espaces du Belem ouverts aux visites publiques, aux dates programmées par la Fondation;
- des billets individuels pour la participation à des ateliers, organisés par la Fondation;
- des réservations individuelles pour la participation à des navigations à bord du Belem. La prestation comprend : navigation, formation à bord, repas et couchage, depuis l'heure d'appareillage, jusqu'à l'heure du débarquement ; certaines navigations comprennent des prestations complémentaires en sus de l'embarquement (billets d'avion, transferts, hôtel, repas, visites,...)
- des cartes cadeaux pour des navigations à bord du Belem. Certaines navigations comprennent des prestations complémentaires en sus de l'embarquement (billets d'avion, transferts, hôtels, repas, visites cf. 4.6.4);
- d'autres articles pouvant être des livres, du textile, des objets de décoration, des denrées alimentaires,... Le Site informe l'acheteur de la disponibilité des prestations au moment de la passation de la commande.

L'Acheteur reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente préalablement à la validation de sa commande. Le fait de passer commande vaut acceptation par l'Acheteur des présentes conditions générales.

La Fondation se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente. En cas de modification, les conditions applicables à un achat sont celles en vigueur au jour de la commande.

2. Conditions générales applicables à tous les produits et services

2.1. Modalités de paiement

L'Acheteur peut effectuer ses achats en ligne sur le Site ou par courrier, en demandant à la Fondation de lui transmettre un formulaire qu'il doit retourner dûment complété à la Fondation. Les règlements s'effectuent par carte bancaire. La Fondation propose d'autres modes de règlement uniquement pour le paiement des navigations (avoir, chèque vacances, virement ou chèque à l'ordre de la Fondation Belem).

Paiements effectués par carte bancaire sur le Site : les cartes de paiement acceptées sur le Site sont : Carte Bleue, Visa, Mastercard, E-carte bleue.

Le paiement est validé selon la Norme 3D-secure et après acceptation de la transaction par le Centre de Traitement Commerçant (CTC) en charge du contrôle du seuil d'autorisation d'achat de la carte de paiement et de la vérification de la liste des cartes de paiement volées ou perdues. En cas de refus par le CTC, la commande est annulée.

Lorsque l'Acheteur effectue un paiement par carte bancaire, dès l'acceptation du paiement, il reçoit deux courriels, l'un récapitulant sa commande et contenant la facture, l'autre constituant le ticket CB client (à conserver et à produire en cas de contestation).

Conformément à la réglementation bancaire en vigueur, l'archivage des données bancaires est de quinze (15) mois à compter de la date de transaction. A la suite de ce délai, les données sont détruites.

2.2. Sécurisation des paiements

Le Site utilise la plateforme d'encaissement SYSTEMPAY qui répond à la norme 3D-secure.

3D-Secure est un protocole de sécurité proposé par VISA, MasterCard, le GIE Cartes Bancaires afin d'augmenter le niveau de sécurité des paiements à distance, par l'ajout d'une étape d'authentification assurée par la banque du porteur.

2.3. Contestation d'un débit bancaire

En cas de contestation en raison du vol ou de la perte de la carte de paiement, l'Acheteur doit faire immédiatement opposition en appelant le numéro indiqué par l'établissement bancaire émetteur de la carte de paiement. En cas de vol, il doit faire un dépôt de plainte auprès des autorités compétentes.

En cas de contestation en raison d'anomalies constatées par l'Acheteur sur son relevé de compte, alors qu'il est toujours en possession de sa carte de paiement, l'Acheteur doit déposer une réclamation auprès de l'établissement bancaire émetteur de la carte de paiement, dès que possible et dans les délais fixés par la loi, de treize (13) mois à compter de la date de débit sur l'opération contestée. La réclamation est transmise via le réseau bancaire à la Fondation. Dans le cas d'une réclamation justifiée, l'ordre est donné au teneur de compte de la Fondation d'effectuer le remboursement par un crédit sur le compte bancaire de l'Acheteur.

2.4. Preuve de la commande

De manière générale, il est prévu d'une convention expresse entre la Fondation et l'Acheteur que les courriers électroniques feront foi entre les parties de même que les systèmes d'enregistrement automatique utilisés sur le Site, notamment quant à la nature et la date de la commande.

2.5. Traitement des données personnelles

L'ensemble des dispositions relatives au traitement des données personnelles par la Fondation est présent dans la Charte de protection des données personnelles, accessible à l'adresse suivante : <https://www.fondationbelem.com/politiques-de-confidentialite>

2.6. Cookies

L'ensemble des dispositions relatives aux cookies est présent dans la Politique de cookies, accessible à l'adresse suivante : <https://www.fondationbelem.com/mentions-legales>.

2.7. Responsabilité

Sauf dysfonctionnement du Site qui lui serait imputable, la Fondation ne pourra être tenue responsable des anomalies pouvant survenir en cours de commande, de traitement, de téléchargement ou d'impression du billet, soit du fait de l'Acheteur, soit du fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la prestation, soit du fait de pannes d'ordinateur, de serveur, de blocage des télécommunications y compris des réseaux et notamment d'Internet.

La Fondation ne pourrait être tenue responsable de l'usage des billets achetés, l'Acheteur étant seul responsable de leur utilisation par lui-même ou par un tiers.

2.8. Force majeure

L'exécution par la Fondation de tout ou partie de ses obligations sera suspendue en cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure au sens de la jurisprudence qui en empêcherait ou en retarderait l'exécution. La Fondation informera l'Acheteur d'un semblable cas fortuit ou de force majeure dans les sept (7) jours de sa survenance.

A l'exception des cas spécifiques applicables à l'accès au musée et à la navigation qui sont traités aux articles III.3.6 et IV.4.5, lorsque la suspension de l'exécution des obligations de la Fondation se poursuit au-delà d'un délai de quinze (15) jours, l'Acheteur aura alors la possibilité de résilier la commande en cours et il sera alors procédé à son remboursement par la Fondation dans les meilleurs délais par crédit sur le compte bancaire de l'Acheteur.

2.9. Non-renonciation

Le fait que la Fondation s'abstienne d'exiger à un moment donné l'exécution de l'une quelconque des stipulations des présentes conditions générales, de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à invoquer ultérieurement ladite inexécution totale ou partielle.

2.10. Validité des conditions générales de vente

Si l'une quelconque des stipulations des présentes conditions générales de vente est déclarée nulle en tout ou partie, les autres stipulations et les autres droits et obligations nés de ces conditions générales de vente demeureront inchangés et resteront applicables.

2.11. Droit applicable – règlement des litiges

Les présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française.

En cas de litige, les tribunaux de Paris sont seuls compétents, après épuisement des voies de recours amiables. Notamment, l'Acheteur aura la possibilité, avant toute action en justice, de rechercher une solution amiable en recourant à un médiateur de la consommation dans les conditions prévues au titre 1er du livre VI du Code de la consommation.

3. Conditions particulières applicables aux billets d'entrée au musée et aux ateliers

3.1. Présentation des billets

Le billet acheté en ligne est imprimable après la validation du règlement. Il est accessible, après téléchargement, sous forme de lien PDF depuis le courriel de confirmation ou le compte de l'acheteur sur le site de la fondation.

Le billet doit avoir été imprimé par l'Acheteur préalablement à la visite, sans modification de la taille d'impression, pleine page, sur du papier A4 blanc, vierge recto et verso. Les billets partiellement ou mal imprimés, endommagés ou illisibles ne sont pas valides.

Le cas échéant, l'Acheteur pourra également présenter son billet sous forme électronique, préalablement téléchargé sur son smartphone.

En cas de billet oublié, abimé, mal imprimé, ou comportant une erreur de nom du porteur, la Fondation se réserve la possibilité de demander aux visiteurs de le réimprimer ou de le présenter sous format électronique.

Le billet délivré par la Fondation comporte notamment :

- le nom et le logo de la Fondation ;
- le nom du porteur ;
- la dénomination de la prestation vendue ;
- la date de la prestation ;
- le créneau horaire de la prestation ;

Fondation Belem

- le prix de vente de la prestation, en euros ;
- le numéro du billet attribué par le système de billetterie, associé à un QR code ;
- les mentions : Billet valable pour 1 visiteur individuel, non valable pour une visite en groupe ; Ne peut être revendu ; Toute sortie est définitive.

3.2. Conditions d'utilisation des billets

Les billets achetés en ligne sont datés et valables exclusivement pour la prestation, à la date et horaires mentionnés. Ils permettent d'accéder au Belem le jour indiqué et pendant le créneau horaire réservé.

Chaque billet acheté en ligne est personnel, nominatif et incessible. Il comporte le nom de son porteur, renseigné par l'Acheteur au moment de l'achat en ligne. Un document d'identité en cours de validité avec photographie peut être demandé. En cas de non-présentation d'un tel document, l'accès à la prestation peut être refusé.

L'accès à la prestation est soumis au contrôle de la validité du billet. Il est pourvu d'un numéro de billet et d'un QR code et est contrôlé par les agents de contrôle à l'entrée du Belem.

La première personne à présenter le billet est présumée en être le porteur légitime. Il sera refusé l'accès à la prestation à toute autre personne se présentant ultérieurement avec une copie du billet. La Fondation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol ou d'utilisation de copies à l'insu de l'Acheteur, y compris sur le Belem.

Le visiteur doit conserver son billet par devers lui durant toute la durée de la prestation.

Toute sortie du Belem est définitive. Un même billet d'entrée donne un accès unique au Belem.

Toute personne qui reproduirait illégalement un billet et/ou utiliserait un billet contrefait s'expose à des poursuites pénales.

En cas de non-respect d'une des conditions énoncées au présent article, la Fondation se réserve le droit de refuser l'accès à la prestation concernée.

3.3. Mesures de sécurité, sanitaires et aptitude physique

Afin d'assurer la sûreté et la sécurité sanitaire des visiteurs, la Fondation applique toutes mesures de sûreté préventive et de sécurité sanitaire, décidées par le gouvernement. Tous les visiteurs doivent se conformer aux contrôles de sûreté et aux règles sanitaires en vigueur le jour de la prestation.

Les valises et sacs de grande contenance sont interdits. Seuls les bagages n'excédant pas les tailles maximales de 55cm x 35cm x 20cm sont autorisés sur le navire.

Toute personne se présentant pour un atelier devra au préalable remplir un formulaire d'attestation portant sur ses aptitudes physiques, sans quoi elle ne sera pas admise à participer à l'atelier.

3.4. Modalités de commande en ligne

L'Acheteur effectue son achat de billet en ligne comme suit :

- Se rendre sur la page : www.fondationbelem.com.
- Cliquer sur l'onglet « Visiter ».
- Sélectionner la date de la visite, un créneau horaire puis la quantité choisie par tarifs proposés.
- Puis cliquer sur « Ajouter au panier ».
- Cliquer sur « Continuer vos achats », si l'Acheteur souhaite acquérir des billets supplémentaires, ou cliquer sur « commander » pour finaliser la commande.
- Un récapitulatif de commande s'affiche avant la validation de l'achat. Si la commande correspond, passer à l'étape suivante. Si la commande ne convient pas, mettre à jour son panier.
- Créer un compte ou s'identifier afin de poursuivre la commande.
- Indiquer ses coordonnées, renseigner le nom des bénéficiaires, accepter les conditions générales de vente et cliquer sur « étape suivante ».
- Régler la commande par carte bancaire selon la norme 3D-Secure par la saisie du code transmis par sa banque.

3.5. Tarifs

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au moment de la commande. Les tarifs et cas d'exonération sont consultables sur le Site. La Fondation se réserve le droit de modifier les prix à tout moment.

Le visiteur susceptible de bénéficier d'une exonération ou d'un tarif réduit devra présenter aux contrôles des titres d'accès aux prestations, le justificatif afférent en cours de validité, nominatif et avec photographie. En cas de non-présentation ou de non-conformité du justificatif, l'acheteur doit payer le droit d'entrée s'il souhaite accéder à la visite.

3.6. Annulation en cas de force majeure

En cas d'évènement non imputable à la Fondation, ayant un caractère de force majeure et entraînant l'annulation de la visite du musée et des ateliers, un avoir du montant de la réservation sera proposé. En aucun cas, la Fondation remboursera les frais de déplacement du visiteur.

3.7. Traitement des demandes de remboursement

La vente de billets d'entrée au Belem et aux ateliers est assimilée à une vente de services de loisirs et, conformément à l'article L 221-28-12° du Code de la consommation, n'ouvre aucun droit au délai de rétractation.

Les billets sont incessibles, non échangeables, non remboursables et ne peuvent être revendus. La date et le nom du porteur du billet ne sont pas modifiables.

En cas d'annulation ou de modification de la prestation correspondante par la Fondation ou d'erreur de traitement de la demande par la Fondation, un droit à remboursement est ouvert après l'heure d'exécution de la prestation.

L'Acheteur doit en faire la demande dans un délai de trois (3) mois, à compter de la date d'annulation ou de modification de la prestation, sur présentation du billet invalidé et de ses coordonnées bancaires (Relevé d'Identité Bancaire), à l'exclusion de tout autre dédommagement ou indemnité quelconque, par courrier adressé à la Fondation Belem – 5 rue Masseran – 75007 Paris.

4. Conditions particulières applicables pour les navigations

4.1. Conditions préalables à l'inscription

4.1.1. Participant à une navigation à bord du Belem (navigant)

Les navigations sont accessibles à tous à partir de 14 ans, sous réserve de la présentation d'un certificat médical d'aptitude valide, établi moins de trois mois avant le début de la navigation (voir § 1.4. Aptitude physique) et de respecter les dispositions suivantes :

- Les mineurs entre 14 et 16 ans doivent être accompagnés d'un représentant légal ou d'un accompagnant désigné par le représentant légal.
- Les mineurs de plus de 16 ans peuvent embarquer seul s'ils disposent d'une autorisation de leur représentant légal incluant une décharge de responsabilité.

Il n'y a pas de limite d'âge pour l'embarquement à bord du Belem. Mais les caractéristiques des activités liées à la manœuvre du navire et aux déplacements sur un navire en haute mer sont à prendre en compte dans la décision de réserver une navigation.

Un navigant ne peut s'inscrire à plus de 3 navigations sur une même année calendaire.

4.1.2. Définition d'une navigation à bord du Belem

Une navigation à bord du Belem a pour objet d'initier le navigant à la manœuvre et à la vie à bord d'un grand voilier à phare carré. Sur les recommandations du capitaine et avec l'assistance d'instructeurs membres de l'équipage, le navigant participe aux diverses activités du bord, navigation, manœuvre, travaux de propreté et d'entretien du navire, ainsi qu'aux exercices de sécurité réglementaires.

4.1.3. Compétences

L'embarquement à bord du Belem est exclusivement réservé aux navigants sachant nager.

En revanche, aucune compétence maritime n'est requise pour embarquer à bord du Belem. Il s'agit d'un navire école : chaque embarquement est une initiation à la vie et la manœuvre d'un trois-mâts du XIX^{ème} siècle, encadré par un équipage professionnel.

Les navigations sont ouvertes à tous, débutants, amateurs et marins expérimentés.

4.1.4. Conditions sanitaires et aptitude physique

En raison de la vétusté du Belem, construit en 1896 et classé Monument historique, quand l'on navigue sur le Belem on se confronte à des conditions de vie particulières en haute mer. Pour ces raisons, la Fondation Belem indique une liste indicative et non-exhaustive des contre-indications à l'embarquement :

- Affection neuro-psychiatrique.
- Déficience des fonctions sensorielles, notamment visuelles et auditives, mettant en jeu la sécurité individuelle et collective. Pour la vue les lunettes ou lentilles sont acceptées et vous devrez être muni d'une paire de rechange.
- Absence d'intégrité fonctionnelle des membres inférieurs et supérieurs.
- Atteinte cardio-vasculaire.
- Affection ayant pour conséquence un risque d'une perte de connaissance.
- Prise d'un traitement pouvant altérer la vigilance.
- Addiction.
- Affection préexistante nécessitant une surveillance ou un traitement impliquant le recours à un personnel de santé.
- Grossesse.
- Affection non stabilisée d'une manière générale.

Pour embarquer à bord du Belem, le navigant devra :

1. Ne pas présenter une des contre-indications citées ci-dessus
2. Présenter le certificat médical Fondation Belem (2 volets) accessible sur la page : [certificat-medical-et-note-au-medecin-2025.pdf](#) – version du 29 novembre 2024 - renseigné et signé par lui-même et son médecin, datant de moins de trois mois avant la date de l'embarquement et envoyé au plus tard 15 jours avant la date d'embarquement à la fondation Belem. Le navigant conservera sur lui une copie de ce certificat pendant la durée de son embarquement.
3. Se soumettre au protocole sanitaire en vigueur à la date d'embarquement.

Si l'une des 3 conditions n'est pas remplie, le navigant se verra refuser l'embarquement et ne pourra pas prétendre à un

remboursement ou un avoir.

Si un protocole sanitaire est mis en place, il sera en phase avec la réglementation en vigueur à la date de l'embarquement.

Le Capitaine et la Fondation se réservent le droit de ne pas embarquer ou de débarquer un navigant pendant la navigation si son état de santé le nécessite.

Tout embarquement, même bref, présente un certain nombre de contraintes et de risques et peut être incompatible avec certains problèmes de santé. Un éloignement, même modéré, des côtes, peut rendre compliqué et dangereux le traitement d'une urgence médicale à bord, pour le navigant, pour l'équipage ou pour les secours. De surcroît, à bord d'un grand voilier, l'agencement restreint des «espaces de vie», la précarité des déplacements ainsi que les mouvements du navire, sont susceptibles d'occasionner des chutes. Les implications des activités liées à la manœuvre du navire, auxquelles participent les navigants, ainsi qu'une relative promiscuité, sont à prendre en considération.

Il est vivement conseillé de consulter, pour renseigner et signer le certificat médical, un médecin particulièrement qualifié et capable d'appréhender justement les implications médicales d'un embarquement sur le BELEM en haute mer.

Il est conseillé au navigant de recourir aux consultations de médecine du sport des établissements de santé publics et privés ou à un médecin spécifiquement formé à la médecine maritime (titulaire de DU / DIU dans ce domaine, médecin du sport suivant des sportifs pratiquant la voile, médecin doté d'une expérience miliaire, etc...). Pour faciliter l'expertise, il est conseillé de rassembler une copie complète du dossier médical du navigant afin de le présenter à cette consultation.

Dans le cas de non présentation à la Fondation du certificat médical d'aptitude à l'embarquement sur le Belem dûment complété et signé par un médecin, l'embarquement du navigant sera refusé.

Dans le cas de de non présentation à la Fondation de l'attestation personnelle d'aptitude médicale à l'embarquement sur le Belem signé par le navigant, son embarquement sera refusé.

4.1.5. Prix d'une navigation

Le prix, hors réduction éventuelle, est indiqué dans le programme de navigation du Belem, publié par la Fondation ; le programme faisant foi est accessible sur le Site.

Il correspond à une participation forfaitaire pour embarquer à bord du Belem.

La prestation comprend : navigation, formation à bord, repas et couchage, depuis l'heure d'appareillage, jusqu'à l'heure du débarquement. Le navigant peut souscrire en sus une assurance annulation qui fera l'objet d'un supplément de tarification.

Toute autre dépense à caractère personnel (achat boutique, dépenses lors d'escales...) est à la charge du navigant. Certaines navigations comprennent des prestations complémentaires en sus de l'embarquement (billets d'avion, transferts, hôtels, repas, visites cf.4.6.4).L'Acheteur a la possibilité de régler sa navigation en trois fois sans frais, mais celle-ci doit être soldée avant l'embarquement. Cependant, en cas d'expiration du délai de validité, de vol ou de perte de la carte bancaire servant au paiement, il appartient à l'Acheteur d'en avertir sans délai la Fondation afin d'éviter tout incident de paiement.

4.1.6. Réductions sur les tarifs

Il est possible de bénéficier de réductions sur le prix hors assurance, dans les conditions suivantes :

Réduction due à sa qualité de bénéficiaire

Réduction	Bénéficiaire	Justificatif à fournir
10 %	Sociétaires des Caisses d'Epargne (personnes détenant au moins une part sociale), offre nominative.	Attestation de la Caisse d'Epargne de détention d'une part sociale.
20 %	Les personnes ayant déjà effectué 5 navigations ou plus à bord du Belem (réduction applicable à la 6 ^{ème} inscription).	Pas de justificatif requis. La Fondation Belem vérifie dans ses données.
	Les personnes âgées de 14 à 30 ans inclus.	Photocopie d'une pièce d'identité.
	Les collaborateurs des Caisses d'Epargne, ainsi que leur(s) conjoint(s) et enfant(s).	Photocopie du dernier bulletin de salaire du collaborateur.

Ces réductions ne sont pas cumulables.

Promotions sur périodes identifiées

Il est possible de bénéficier de promotions sur des périodes identifiées telles que le lancement du programme de navigation. La Fondation communique sur les périodes concernées par ces promotions. Les réductions dites de promotion ne sont pas cumulables avec une réduction due à sa qualité de bénéficiaire.

4.2. Inscription à une navigation

La Fondation privilégie les inscriptions effectuées sur le Site. Il est également possible de s'inscrire par courrier, au moyen de formulaires mis à disposition sur simple demande. Les règlements peuvent se faire par carte bleue, chèque, virement ou chèque-

vacances, à l'ordre de la Fondation. Il est également prévu la possibilité pour le navigant de s'inscrire à une navigation sur liste d'attente, notamment dans le cas d'une navigation complète à la date de réservation et dans l'attente d'un désistement. Dans cette hypothèse, le paiement n'intervient qu'après confirmation de l'existence d'une place disponible. Cependant, le navigant reconnaît expressément qu'une telle pré-réservation ne lui garantit pas de place, tant que le paiement n'a pas été effectué.

4.2.1. Sur le Site

Le processus d'inscription à une navigation est accessible dans la rubrique Naviguer. Après avoir choisi le ou les navigation(s), il faut renseigner le ou les formulaire(s), puis procéder au paiement en ligne de la ou les réservation(s). La carte d'embarquement est envoyée par e-mail et courrier postal 30 jours avant le début de la navigation.

4.2.2. Par courrier

En cas d'impossibilité de s'inscrire en ligne sur le Site, la Fondation peut adresser un formulaire d'inscription par courrier postal ou email sur simple demande. Il suffit ensuite de renvoyer ce formulaire complété à la Fondation, accompagné du règlement de la totalité du prix de la prestation (navigation, nuit supplémentaire, assurance annulation facultative). Après validation par la Fondation, la facture et le certificat médical sont adressés au navigant. Ce dernier doit renvoyer le certificat complété à la fondation dans les meilleurs délais, au plus tard 15 jours avant le début de la navigation.

4.2.3. Inscription à une ou plusieurs nuits supplémentaires à bord proposées en option facultative

Il est possible de réserver et payer une ou plusieurs nuit(s) supplémentaire(s) à bord, **uniquement si la possibilité est proposée en option facultative pour la navigation choisie**. La réservation d'une nuit supplémentaire inclut le couchage et le petit-déjeuner. Elle n'inclut pas le dîner qui doit être pris à l'extérieur du navire.

4.3. Absence de droit de rétractation

Conformément aux dispositions de l'article L221-28 12° du Code de la Consommation, la réservation d'une navigation est assimilée à une vente de services de loisirs et, en conséquence, n'ouvre aucun droit à aucune faculté de rétractation.

4.4. Conditions faisant suite à l'inscription

4.4.1. Participation à la navigation

La participation à une navigation doit avoir fait l'objet d'une acceptation de la part de la Fondation. Cette acceptation est notifiée au navigant soit par le biais d'un e-mail, dans le cadre d'une inscription en ligne sur le Site, soit par le biais d'un courrier postal dans le cadre d'une inscription par courrier. L'embarquement est autorisé, par la Fondation, dès lors que le règlement du séjour est payé par le navigant et que le certificat médical de non contre-indication du participant est reçu par la Fondation et est conforme à ses exigences.

4.4.2. Modalités de pré et post acheminement

Le règlement effectué auprès de la Fondation ne couvre pas le coût de l'acheminement du navigant entre son domicile et le lieu d'embarquement à bord du navire, ni le retour entre le port de débarquement et son domicile. Il lui appartient de faire le nécessaire pour arriver en temps utile sur le lieu de l'embarquement et pour organiser son retour. Il est vivement conseillé de réserver des billets de train ou d'avion remboursables car la Fondation se réserve le droit d'annuler ou de modifier les caractéristiques d'une navigation à tout moment.

4.4.3. Accès à bord du Belem et contrôle d'identité

A l'embarquement, un justificatif d'identité (carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité, dont le numéro, la date d'expiration et le pays de délivrance auront été préalablement communiqués à la fondation) est exigé. Si la navigation prévoit un débarquement dans un pays étranger ou lors d'une simple escale, le navigant est tenu de se conformer à la réglementation du pays en matière de contrôle d'identité à la frontière et à la réglementation sanitaire (visa, vaccin...). A ce titre, le navigant doit s'être muni préalablement de tout document d'identité, et notamment passeport, qui peut être exigé par le pays de destination et/ou tout document de contrôle sanitaire.

Un contrôle des bagages peut être également demandé par le capitaine ou son représentant. Les mesures de sureté peuvent être variables selon le niveau de sureté décidé par le pavillon ou le port fréquenté. Les récentes dispositions relatives à la sureté dans les ports de commerce interdisent d'embarquer des objets pouvant être assimilés à des armes (couteau, cutter...).

4.4.4. Règles particulières de présence à bord

Le navigant ne peut en aucun cas embarquer sur le Belem avant le début de la navigation ou demeurer sur le navire après la fin, sauf s'il s'est inscrit pour une ou des nuit(s) supplémentaire(s) à bord, ou dans des circonstances exceptionnelles et sur décision du capitaine.

4.4.5. Discipline du bord

Le navigant est soumis, à compter de son embarquement et jusqu'à son débarquement, à la discipline du bord. Il répondra donc aux consignes et recommandations formulées par le capitaine et/ou les membres de l'équipage, cela tant en mer que lors des escales. L'introduction d'alcool à bord du navire par les navigants est interdite.

4.4.6. Sécurité

Le navigant s'engage à respecter scrupuleusement les règles et recommandations de sécurité et de vie à bord qui sont données par l'équipage ou formulées dans le carnet de navigation adressé avant son embarquement par la Fondation.

Le navigant s'engage de même à respecter pour toute ascension de la mâture l'obligation de porter un harnais de sécurité.

Le capitaine peut refuser à un navigant la participation à une activité (notamment l'ascension dans la mâture, activité facultative) si elle présente un risque avéré pour ce dernier. Un cahier de réclamations sécurité est à la disposition des navigants à bord du navire.

4.4.7. Non-respect des obligations du navigant

Le non-respect par le navigant d'une règle de bord, d'une consigne ou d'une recommandation du capitaine ou d'un membre de l'équipage, ainsi que tout autre comportement qui nuirait au bon déroulement du séjour à bord, peut conduire jusqu'à son exclusion de la navigation et son débarquement anticipé, sur décision du capitaine du navire en conformité avec le code disciplinaire et pénal de la marine marchande légalement applicable aux navigants. La Fondation se réserve le droit de réclamer la réparation de tout dommage qui aurait pour cause lesdits comportements. La Fondation ne pourra être poursuivie pour les dommages subis par les navigants qui auraient pour cause ces comportements.

4.4.8. Droit à l'image

Sauf refus notifié par écrit à la Fondation au moins 5 jours avant la date d'embarquement, le navigant autorise expressément la Fondation à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, et qui seraient prises à l'occasion de sa participation à la navigation concernée, pour une reproduction et diffusion sur tous supports, pour le monde entier et pour une durée de 20 ans suivant la fin de la navigation.

Le navigant s'engage à faire un usage exclusivement privé (personnel ou familial) des images (photographies ou vidéos) qu'il aurait été amené à réaliser à bord du Belem. Par ailleurs, le navigant s'interdit expressément de procéder à la diffusion publique desdites images ainsi qu'à leur exploitation à des fins commerciales.

4.5. Modification, annulation et remboursement de la réservation

4.5.1. Modification

Le navigant pourra solliciter un changement de navigation dans le programme de navigations de l'année en cours, ou se faire remplacer par une autre personne, en adressant un mail à la fondation.

- **Changement de navigation** : cette modification pourra être prise en compte sous réserve des places disponibles et moyennant, en cas d'acceptation, le versement de frais de dossier de 80 € par navigant, si la demande intervient plus de 31 jours avant le départ de la navigation, et de 150€ si le délai est inférieur à 30 jours avant le départ. Aucune demande de changement de navigation n'est prise en compte à moins de quinze jours du départ de la navigation.
- **Remplacement par une autre personne** : un navigant peut se faire remplacer par une autre personne en notifiant à la Fondation, au moins 20 jours avant le départ, son intention de se faire remplacer ainsi qu'en indiquant l'identité et le certificat médical d'aptitude à l'embarquement de son remplaçant. Aucun remboursement n'est dû par la Fondation au navigant qui se fait remplacer. Ce dernier aura donc la charge de demander à son remplaçant le paiement d'une partie ou de la totalité des sommes versées à la Fondation pour la navigation. Des frais de dossier de 80 € sont facturés au navigant qui s'est désisté.

4.5.2. Annulation par le navigant

Le navigant a la possibilité de souscrire une assurance annulation Meetch distribuée par l'assureur Seyna (option facultative). La souscription de cette assurance annulation est conseillée pour garantir une possibilité de remboursement en cas de contre-indication prévue au contrat.

En l'absence de souscription à l'assurance annulation : En l'absence de souscription à l'assurance annulation, le navigant ne pourra prétendre à aucun remboursement ultérieur de la navigation, en cas d'annulation de sa part.

En cas de souscription à l'assurance annulation :

Les conditions d'assurance sont téléchargeables en PDF – version du 29 novembre 2024- en cliquant sur le lien suivant :

https://fondation-belem.legal.meetch.io/transports/prod_lm2ZxRrx5AM

4.5.3. Surréservation (navigation complète).

Les inscriptions sont enregistrées au fur et à mesure de leur réception par la Fondation. Si la navigation choisie est complète à la date de réservation et sans que la mise à jour ait été effectuée, la Fondation propose, soit de reporter l'inscription sur une autre navigation, soit de rembourser l'intégralité des sommes versées.

4.5.4. Annulation de la navigation par la Fondation

La Fondation peut être contrainte d'annuler une navigation à tout moment. Un avoir du montant de la réservation sera proposé au navigant. En aucun cas, la Fondation remboursera les frais de déplacement du navigant.

4.5.5. Annulation en cas de force majeure

En cas d'évènement non imputable à la Fondation, ayant un caractère de force majeure et entraînant l'annulation de la navigation, un avoir du montant de la réservation sera proposé au navigant. En cas d'annulation partielle, le montant de l'avoir sera calculé au prorata. En aucun cas, la Fondation remboursera les frais de déplacement du navigant.

Ces événements incluent, notamment mais non limitativement, une crise sanitaire, une grève du personnel de bord et/ou de quai, une pollution, un sinistre ou une avarie subie par le navire ou une crise sanitaire ou enfin, l'annulation d'une navigation en raison de mauvaises conditions météorologiques.

4.5.6. Annulation pour des raisons liées à une crise sanitaire

Le Client reconnaît et accepte qu'en cas d'annulation de la navigation par la Fondation pour des raisons de pandémie ou d'épidémie celui-ci pourra choisir à sa discrétion de :

- Reporter la navigation à une date ultérieure
- Bénéficier d'un avoir, dont les conditions d'utilisation sont spécifiées à l'article IV.5
- D'obtenir le remboursement de la navigation. A cette occasion et au moment de choisir cette option, il sera offert au navigant

Fondation Belem

5 rue Masseran - 75007 Paris . 01.42.734.730 . contact@fondationbelem.fr . fondationbelem.com
Fondation reconnue d'utilité publique, soutenue par les Caisses d'Epargne
APE 5010Z - SIRET 32331696800011 - n°TVA intercommunautaire : FR95 323 316 968

la possibilité de procéder à un don, afin de permettre à la Fondation de continuer à entretenir et faire naviguer le Belem durant ses périodes difficiles. Dans cette hypothèse, la Fondation recommande que le don corresponde au minimum à 10% du montant de la navigation.

4.5.7. Perturbation dans le déroulement de la navigation

Les retards ou perturbations dans le déroulement de la navigation, non imputables à la Fondation, ne donneront lieu à aucune indemnité, ni remboursement au profit du navigant. Il en sera ainsi pour tout détournement lié à l'évacuation d'un malade, d'un blessé ou tout autre événement d'ordre public s'imposant au capitaine du trois-mâts.

4.6. Assurances, responsabilités, indemnisations, ganties

Pendant la navigation : Pour toute question relative à ces garanties, votre interlocuteur est le capitaine du Belem. Lui seul est habilité à déclencher les prestations d'assistance, notamment.

Avant et après la navigation : Votre interlocuteur est la fondation Belem, habilitée à recevoir votre déclaration qui sera transmise à la compagnie d'assurance. En cas d'accident susceptible de mettre en cause la responsabilité de la Fondation Belem, une déclaration doit lui parvenir dans les 10 jours par lettre recommandée avec accusé de réception. Un exemplaire des polices d'assurances souscrites par la fondation Belem peut vous être adressé sur simple demande.

4.6.1. Responsabilité de la Fondation Belem pour les dommages causés aux personnes embarquées et aux tiers, et assurance des dommages au navire

La Fondation Belem couvre sa responsabilité à l'égard des participants et des tiers par le biais d'une garantie de type Protection & Indemnity souscrite auprès d'un P&I Club de premier plan membre de l'International Group of P&I.

La responsabilité de la fondation Belem à l'égard des personnes embarquées est régie par les dispositions du LIVRE IV – TITRE 2 du CODE DES TRANSPORTS. A ce titre, la Fondation Belem est tenue de mettre et conserver le navire en état de navigabilité, convenablement armé, équipé et approvisionné pour le voyage considéré, et de faire toutes diligences pour assurer la sécurité des passagers dans le cadre, notamment, du respect par les navigants de leurs obligations.

Suivant ce texte, l'accident corporel individuel survenu au cours de la navigation ou pendant les opérations d'embarquement ou de débarquement, soit aux ports de départ ou d'arrivée, soit aux ports d'escales, ne donnera lieu à aucune réparation financière à la personne embarquée ou à ses ayants-droits de la part de la Fondation Belem, sauf s'il est rapporté la preuve que l'événement a pour origine une faute de la Fondation Belem ou de l'un (ou de plusieurs) de ses préposés, tenant notamment à l'inobservation des obligations prescrites au paragraphe précédent. Toute réparation financière due par la Fondation Belem en ce qui concerne les créances résultant d'un décès ou de lésions corporelles des navigants s'inscrit dans la limite fixée par l'article L5421-5 du Code des Transports et par l'article 7 de la convention internationale sur la limitation de responsabilité en matière de créances maritimes signée à Londres le 19 novembre 1976.

L'action en responsabilité se prescrit par deux ans. Les bagages de tout type transportés par personnes embarquées ne font l'objet d'aucun enregistrement. La composition du « sac du navigant » telle que décrite dans le carnet de navigation qui est adressé à la suite du règlement du solde, a une valeur purement indicative, et ne saurait être interprétée comme un enregistrement. La Fondation Belem ne délivre aucun récépissé portant sur ces bagages. La perte ou avarie subie par les bagages et effets personnels n'entraînera aucune indemnité ni remboursement au profit de leur propriétaire, sauf dispositions prévues par le Code des Transports.

Le navire, lui-même, est garanti contre les avaries qu'il peut subir et la perte totale résultant d'un naufrage selon une police d'assurance maritime souscrite aux conditions de type « tous risques ».

4.6.2. Garanties complémentaires souscrites par les navigants lors de l'inscription

Une « garantie annulation », peut être souscrite en option et la prime s'établit à 9 % du prix de la navigation. Voir 4.5.2 des présentes conditions générales de vente de d'utilisation.

4.6.3. Garanties complémentaires souscrites par la fondation pour tous les navigants

INDIVIDUELLE ACCIDENT

Cette police garantit le paiement d'un capital en cas d'atteintes corporelles résultant d'un accident :

Décès accidentel 40.000 €

Invalidité Accidentelle Permanente Totale, 40.000 €

Réductible en cas d'infirmité Permanente Partielle

Indemnité Journalière en cas de coma (à partir de 10 consécutifs de coma et durant 365 jours) : 50€ par jour

Aménagement du domicile / véhicule : 10% du capital Invalidité avec un maximum de 10.000€

L'engagement maximum de l'assureur par événement ne pourra dépasser un capital de 2.000.000 € tant en Décès qu'en Invalidité Permanente, ce quel que soit le nombre de personnes assurées ayant subi cet événement.

DÉBARQUEMENT EN COURS DE NAVIGATION (suite à blessure ou maladie)

Fondation Belem

5 rue Masseran - 75007 Paris . 01.42.734.730 . contact@fondationbelem.fr . fondationbelem.com

Fondation reconnue d'utilité publique, soutenue par les Caisses d'Epargne

APE 5010Z - SIRET 32331696800011 - n°TVA intercommunautaire : FR95 323 316 968

En cas d'accident, de maladie ou de blessure survenant à bord au cours de la navigation la Fondation Belem organise votre débarquement à terre s'il est reconnu nécessaire.

4.6.4. Garanties prestations complémentaires (terrestre-aérien)

Lorsque certaines navigations sont associées à des logements et/ou activités terrestres et transports aériens, ces prestations sont organisées via l'agence de voyage partenaire de la Fondation Belem, Travel Trends qui propose, organise, gère ces prestations et qui à ce titre, a la pleine responsabilité de ces prestations qu'elle encadre et organise. Aussi, à ce titre, la responsabilité de la fondation ne serait en aucun cas être recherchée en rapport avec ces prestations.

TRAVEL TRENDS – 10 RUE COLLANGE – 92 300 LEVALLOIS – Régime particulier agence de voyage – SAS au capital de 20 000 €
- SIREN 801 021 429 00015 –APE 7022Z – APST Garantie financière –RCP HISCOX – N° TVA intracommunautaire FR 73801021429

4.7. Conditions d'utilisation de l'avoir

4.7.1. Objet et périmètre de l'avoir

Le bénéficiaire, dont la réservation a été annulée et a entraîné l'émission d'un avoir, peut réserver une nouvelle navigation. L'Avoir couvre uniquement les prestations liées à la navigation annulée, à l'exclusion des marchandises de la boutique, à savoir :

- La navigation
- La prime d'assurance
- Les nuits supplémentaires

4.7.2. Conditions d'utilisation

Durée de validité de l'avoir: L'avoir est valable pour une durée de dix-huit (18 mois) à compter de sa date d'émission. A défaut d'utilisation dans ce délai, il sera procédé, sous trente (30) jours, à un remboursement de l'intégralité des paiements effectués au titre des prestations non réalisées. Le bénéficiaire peut également en faire un don total ou partiel à la Fondation Belem.

Conditions tarifaires : Si le montant des nouvelles prestations choisies est d'un montant inférieur au montant de l'Avoir, il est généré un nouvel avoir du solde restant. Si le montant des nouvelles prestations choisies est d'un montant supérieur au montant de l'Avoir, le bénéficiaire procédera au règlement du montant restant par les moyens de paiement proposés par les CGV.

Participants à la navigation : Le titulaire de l'Avoir peut inscrire le(s) participant(s) de son choix.

Date de la (les) navigation(s) : L'Avoir est utilisable en une ou plusieurs fois, pendant sa durée de validité, à la ou les date(s) choisie(s) par le bénéficiaire, sous réserve de disponibilité de celle(s)-ci.

5. Conditions particulières applicables aux cartes cadeaux pour les navigations

5.1. Conditions de la commande des cartes cadeaux

L'Acheteur peut offrir une carte cadeau pour une navigation Belem, permettant la réservation sur le Site d'une navigation et des prestations complémentaires associées : assurance et nuit supplémentaires. Il aura préalablement lu attentivement les conditions générales de vente et d'utilisation. En particulier, il s'assurera que le bénéficiaire de la carte cadeau ne présente pas de contre-indication médicale, qu'il sache nager et qu'il respecte les conditions d'âge.

5.1.1. Commande par internet

La commande de carte cadeau par internet ne peut être payée que par carte bancaire. Les autres moyens de paiement sont proposés en commande par courrier. Sous 4 jours, à compter de la réception de la demande de carte cadeau, la Fondation envoie au bénéficiaire choisi par l'Acheteur, la carte cadeau sur laquelle est indiqué un numéro à activer sur le Site pour s'inscrire directement en ligne ou par courrier.

5.1.2. Commande par courrier

L'Acheteur peut commander une carte cadeau en demandant à la Fondation de lui transmettre un formulaire par courrier, qu'il doit remplir et retourner à la Fondation. Sous 4 jours, à compter de la réception du formulaire dûment rempli et du paiement de la carte cadeau, la Fondation envoie au bénéficiaire choisi par l'Acheteur la carte cadeau sur laquelle est indiqué le numéro à activer sur le Site pour s'inscrire directement en ligne ou par courrier. En cas de paiement par chèque postal, il est précisé à l'Acheteur, que le délai de 4 jours est allongé, afin de tenir compte des délais de traitement liés à ce mode de paiement.

5.1.3. Droit de rétractation

Conformément aux dispositions des articles L. 221-18 et suivants du Code de la consommation, l'Acheteur dispose d'un droit de rétractation, sans avoir à justifier de motifs, dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la réception des articles, par l'Acheteur ou un tiers désigné par ce dernier. Pour exercer ce droit de rétractation, l'Acheteur doit notifier sa décision de rétractation du contrat au moyen d'une déclaration, dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste ou courrier électronique). Un modèle de formulaire de rétractation, qui peut être utilisé par l'Acheteur s'il le souhaite, est disponible en Annexe 1.

5.2. Conditions d'utilisation des cartes cadeaux

La possession d'une carte cadeau permet de bénéficier d'une inscription à une navigation à bord du Belem. Elle ne donne droit à aucune priorité d'inscription. Elle n'est utilisable que pour des navigations disponibles au moment de l'inscription. La carte cadeau peut être utilisée en une ou plusieurs fois. La carte cadeau a une validité limitée. La date limite de validité est indiquée sur la carte cadeau et dans l'email de confirmation d'achat de la carte cadeau et sa facture. Afin d'être autorisé à naviguer, le bénéficiaire devra remplir l'ensemble des conditions fixées au chapitre IV des présentes conditions générales.

Fondation Belem

5.2.1. Inscription par internet

- Se connecter au site www.fondationbelem.com, rubrique Naviguer
- Choisir sa navigation (date, lieu de départ et d'arrivée)
- Compléter les informations demandées (coordonnées) et indiquer le numéro de la carte cadeau dans le champ dédié.
- Si le montant de la navigation dépasse le montant de la carte cadeau, le bénéficiaire devra compléter le paiement par CB, chèque, virement ou chèque-vacances.
- Si le montant de la navigation dépasse le montant de la carte cadeau, le bénéficiaire recevra par email un reliquat sous forme d'avoir utilisable pour la réservation d'une nouvelle navigation dont la date de validité reste identique à la carte cadeau initiale.

5.2.2. Inscription par courrier

- Demander à la Fondation un formulaire d'inscription
- Renvoyer le formulaire d'inscription complété et signé, indiquant le numéro de la carte cadeau.

La carte cadeau ne donnant droit à aucune priorité au moment de l'inscription, la Fondation ne peut enregistrer l'inscription à une navigation qui s'avérerait complète lors de la réception du bulletin d'inscription. La Fondation prend alors contact avec le bénéficiaire pour lui proposer une autre navigation de même durée, sans frais supplémentaire. Une fois l'inscription reçue et validée, la Fondation adresse au participant une confirmation par courrier.

5.2.3. Modification, annulation et remboursement

La carte cadeau est non remboursable, en dehors du cas prévu à l'article V.2. des présentes Conditions générales (droit de rétractation).

Sous certaines conditions, le bénéficiaire de la carte cadeau peut changer sa date de navigation, transmettre sa carte cadeau à un nouveau bénéficiaire, annuler son inscription et prétendre au remboursement, si l'assurance a été souscrite. L'ensemble de ces conditions sont décrites au chapitre IV des présentes Conditions générales. Aucun report de la carte cadeau ne pourra être accepté

6. Conditions particulières applicables aux articles de la boutique en ligne

6.1. Articles présentés sur le Site

Plusieurs articles sont présentés sur le Site dans l'onglet « Boutique ».

Certains articles sont commercialisés directement par la Fondation via le Site et sont soumis aux conditions décrites ci-après.

Les autres articles sont simplement présentés sur le Site et sont vendus par des partenaires. Ces articles « rebasculent » vers le site des partenaires pour la finalisation de la commande. La vente de ces articles est soumise aux conditions générales de vente des partenaires et la Fondation ne pourra en aucun cas voir sa responsabilité engagée concernant ces ventes.

6.2. Conditions de la commande des articles

La Fondation Belem propose à l'acheteur d'acheter sur son Site des articles (livres, du textile, des objets de décoration, des denrées alimentaires, bijoux...) dans la rubrique « Boutique ». Ces articles peuvent être également proposés à l'achat lors de la réservation d'une navigation ou d'un billet d'entrée au musée de visite. Cette option est visible lorsque l'Acheteur fait apparaître à l'écran son « panier », avant confirmation finale et définitive de ses achats.

6.3. Prix des articles, TVA et frais de transport

Les prix affichés sur le Site sont indiqués en Euros et s'entendent toutes taxes comprises (TTC), hors frais de livraison, éventuelles offres promotionnelles et réductions personnelles.

Les prix tiennent compte de la T.V.A. française applicable au jour de la commande et tout changement du taux légal de T.V.A est automatiquement répercuté sur le prix des produits présentés sur le Site, dès son entrée en vigueur. Toutefois les prix ne peuvent être modifiés une fois que l'Acheteur a définitivement validé sa commande. Les prix facturés sont ceux en vigueur à la date de la commande.

Les commandes à destination des pays hors de l'Union Européenne sont soumises aux éventuels taxes et frais de douanes du pays de destination. Ces coûts et les formalités qui s'y rapportent sont à la charge de l'Acheteur ou du destinataire. Ils sont à régler directement au transporteur lors de la livraison. Le montant des frais de transport éventuels s'affiche automatiquement sur le Site, dans le « panier » de l'Acheteur.

6.4. Disponibilité

Les articles sont valables tant qu'ils sont visibles sur le Site, dans la limite des stocks disponibles, hors opérations promotionnelles mentionnées comme telles sur le site. Dans l'éventualité d'une indisponibilité des articles après passation de la commande, la Fondation informe l'Acheteur par mail et procède au remboursement du montant des articles commandés et non livrés.

6.5. Livraison

Adresse de livraison

La Fondation livre les Produits en France, en Europe ainsi qu'à l'étranger.

La livraison est effectuée à l'adresse de livraison validée par le Client au moment de la commande comme étant « l'adresse de livraison », cette adresse pouvant être différente de « l'adresse de facturation ».

Fondation Belem

Modes de livraison et délais

Les modes de livraison possibles dépendent de la quantité, de la taille des articles commandés ainsi que du pays de livraison.

La Fondation se réserve le droit du choix du transporteur. Tous les modes de livraison possèdent un suivi de colis qui est transmis à l'acheteur.

La date de livraison dépend de l'état du stock, de la date d'expédition de la commande et du délai de livraison induit par le mode de livraison.

Les délais de livraisons estimés sont de deux (2) à six (6) jours ouvrés (à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés) à compter du courriel de confirmation d'expédition de la commande pour les livraisons en France.

Pour les produits expédiés hors de France, les délais de livraison estimés sont de huit (8) à quinze (15) jours ouvrés (à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés) à compter du courriel de confirmation d'expédition de la commande.

Les dates et délais de livraison indiqués par la Fondation ne sont donnés qu'à titre indicatif. Toutefois, conformément à l'article L216-1 du Code de la consommation, le Produit est livré au plus tard trente (30) jours après la validation de la commande.

Frais de ports

Les frais de port varient suivant le pays et le mode de livraison ainsi que le nombre et le format des articles commandés.

Taxes et frais de douanes hors Union Européenne

Les articles expédiés en dehors de l'Union Européenne peuvent être soumis à des taxes, droits de douanes et autres impôts dans le pays de destination, ci-après nommés « Frais d'importation ».

Le destinataire de la commande accepte en passant commande d'être désigné importateur officiel dans le pays de réception de la commande et est responsable des frais d'importation. Pour chacun des articles importés, l'Acheteur autorise la Fondation à désigner un transporteur à agir en tant qu'intermédiaire avec les autorités compétentes pour la gestion et le règlement des frais d'importation dans le pays de destination.

Pour obtenir les détails sur les frais d'importation réels, ou pour obtenir les documents ou les reçus en lien avec le dédouanement, l'acheteur peut communiquer avec le transporteur désigné indiqué dans la confirmation de son envoi.

Réception de la livraison

Lors de la réception de sa commande, il appartient à l'Acheteur ou au destinataire de la commande de vérifier la conformité de l'article livré avec la commande.

En cas de problème, l'Acheteur doit le signaler à la Fondation Belem avec description du problème et si possible photo justificative dans les quarante-huit (48) heures, par courrier électronique à contact@fondationbelem.fr. Le cas échéant, la Fondation Belem procédera à la réexpédition ou remboursement de la commande.

En cas de non réception avérée de la commande, l'acheteur prend contact avec la fondation Belem qui effectue les recherches et, si justifié, réexpédie la commande.

6.6. Réserve de propriété

La Fondation se réserve la propriété des articles livrés jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et en intérêts. Le paiement est réalisé à l'encaissement effectif du prix. En cas de non-paiement intégral ou partiel, la Fondation peut, sans mise en demeure préalable, revendiquer le ou les article(s) qui peut (peuvent) être livré(s) par elle à l'Acheteur.

6.7. Droit de rétractation et retour des articles

Conformément aux dispositions des articles L. 221-18 et suivants du Code de la consommation, l'Acheteur dispose d'un droit de rétractation, sans avoir à justifier de motifs, dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la réception des articles, par l'Acheteur ou un tiers désigné par ce dernier.

Pour exercer ce droit de rétractation, l'Acheteur doit notifier sa décision de rétractation du contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste ou courrier électronique). Un modèle de formulaire de rétractation, qui peut être utilisé par l'Acheteur s'il le souhaite, est disponible en Annexe 1. Il appartient ensuite à l'Acheteur de retourner les articles livrés à ses frais. Il lui est ici recommandé de conserver toute preuve de ce retour, ce qui suppose que les articles soient retournés par l'Acheteur par envoi recommandé, ou par tout autre moyen donnant date certaine.

En tout état de cause, le retour des articles livrés doit être effectué par l'Acheteur :

- dans un délai de quatorze (14) jours à compter de l'exercice de son droit,
- dans leur emballage d'origine (ou, à tout le moins, dans un emballage conférant une protection équivalente desdits articles
- au cours de leur transport retour), en parfait état permettant leur remise en vente par la Fondation, non usagés et accompagnés de tous les accessoires et documents fournis (notice, garantie, certificat d'authenticité, etc.) ainsi que d'une copie de la facture jointe aux articles livrés.

En cas de rétraction de l'Acheteur, la Fondation rembourse tous les paiements reçus de l'Acheteur, sauf les frais de livraison, sans retard excessif, et en tout état de cause, au plus tard dans les quatorze (14) jours suivant la réception, par la Fondation, desdits articles.

Les frais de renvoi du bien sont à la charge de l'Acheteur. Le remboursement du prix facturé des articles retournés s'effectuera, par crédit sur le compte bancaire de l'Acheteur. Les articles retournés usagés, incomplets (notamment, en cas d'accessoires manquants), abîmés, endommagés, détériorés ou salis du fait de l'Acheteur ne sont pas remboursés.

6.8. Conformité / garantie

Fondation Belem

L'Acheteur doit s'assurer que les articles qui lui ont été livrés correspondent à sa commande. Dans l'hypothèse où les articles livrés ne sont pas conformes à sa commande, il est recommandé à l'Acheteur :

- d'en informer dans les meilleurs délais la Fondation par courrier électronique adressé à l'adresse contact@fondationbelem.fr en justifiant de la non-conformité de l'article à la commande,
- ainsi que de retourner les articles en cause dans leur emballage d'origine (ou, à tout le moins, dans un emballage conférant une protection équivalente desdits articles au cours de leur transport retour), en parfait état, non usagés et accompagnés de tous les accessoires et documents fournis (notice, garantie, certificat d'authenticité, etc.) ainsi que d'une copie de la facture jointe aux articles livrés.

L'ensemble des frais de retour des articles est pris directement en charge par la Fondation dans la limite d'une expédition retour des articles par commande. A défaut d'échange possible de l'article retourné et si l'Acheteur ne souhaite pas disposer d'un avoir auprès de la Fondation, le remboursement du prix facturé des articles non conformes retournés s'effectuera, par crédit sur le compte bancaire de l'Acheteur, au plus tard dans les quatorze (14) jours suivant la réception, par la Fondation, des articles retournés.

Nonobstant les conditions de garantie spécifiques éventuellement remises à l'Acheteur avec l'article livré, les articles de la Fondation sont soumis aux garanties légales ci-après de conformité (articles L.211-4 et suivants du code de la consommation) et relatives aux défauts de l'article vendu (articles 164 et suivants du code civil) :

Article L. 217-4 du Code de la consommation : « Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. ».

Article L. 217-5 du Code de la consommation : « Le bien est conforme au contrat :

1° S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
- s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté. »

Article L. 217-12 du Code de la consommation : « L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. »

Article 1641 du Code civil : « Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus ».

Article 1648 alinéa 1e du Code civil : « L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice »

L'Acheteur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir en garantie légale de conformité, indépendamment de la garantie commerciale éventuelle. En cas de défaut de conformité du bien, il peut choisir entre son remplacement ou sa réparation, sauf coût manifestement excessif de cette dernière. Il est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité durant les vingt-quatre mois suivant la délivrance du bien. Si le consommateur met en œuvre la garantie contre les défauts cachés (article 1641 du Code Civil), il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente (article 1644 du Code Civil).

Modèle de formulaire de rétractation

Veillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter de votre commande.

A L'ATTENTION DE

Fondation Belem
5 rue Masseran
75007 Paris – France

Adresse e-mail : contact@fondationbelem.fr

Je vous notifie par la présente ma rétractation de ma commande de produits de la Fondation Belem ci-dessous : Commandé le (*) /reçu le (*):

.....

Nom de l'Acheteur :

Adresse de l'Acheteur :

Signature de l'Acheteur (si notification du formulaire sur papier)

: Date :

(*) Rayez la mention inutile.